

2017

Les traitements médicamenteux dans les établissements spécialisés ont entraîné une augmentation des conflits entre familles et professionnels.

Trop de médicaments ?

Erreurs dans la distribution des médicaments, qui est responsable ?

A-t-on le droit de ne pas être de l'avis du médecin de l'établissement ?

Quelle spécialité pour les médecins des établissements spécialisés ?

L'ouverture progressive des établissements spécialisés sur l'extérieur se fait lentement mais elle est inévitable. Sortir de son silence est difficile. Il y a peu de temps l'établissement était renfermé, par définition, sur lui-même. Le « tout psychiatrie » régnait. Encore beaucoup d'établissements continuent en ce sens.

On peut s'interroger sur le bienfondé d'ouvrir un établissement spécialisé dans l'enceinte d'un hôpital psychiatrique et que ce dernier soit dirigé par ledit hôpital.

Cette proximité semblerait ne pas être profitable aux deux secteurs qui perdrait leur spécificité en permettant trop de va et vient d'une structure à l'autre.

Le manque de place important dans les établissements spécialisés oblige les hôpitaux psychiatriques à garder des patients dont la place devrait être dans des structures spécialisées comme les MAS et FAM.

La MAS est totalement différente de l'hôpital psychiatrique.

Trop de directions l'oublient et gardent le réflexe d'envoyer en HP un résident qui pose un problème. On se « débarrasse » du problème. Peu importe la casse. Les membres de ces directions le feraient-ils pour leur propre enfant et adulte ?

Présentée comme « un séjour de répit » aux familles et fortement médicamentée cette pratique entraîne des conflits.

Loin de nous la volonté de faire croire qu'aucun de « séjours de répit en HP » n'a son utilité mais comment ne pas poser des questionnements quand sa pratique est devenue fréquente pour certaines directions d'établissement.

La famille se sent mise à l'écart de la prise en charge.

Certains médecins d'établissements spécialisés décident unilatéralement.

Ce sont eux qui décident. Point final.

Si la famille n'est pas d'accord, le conflit éclate. Et qui va « perdre » ? Devinez ?

Attention, Familles, si vous n'allez pas dans le bon sens, c'est que vous ne souhaitez pas forcément le bien de votre enfant et adulte. Un signalement est si vite arrivé.

Arrêt du Conseil d'Etat n°301784 du 7 Avril 2010 : précise qu'un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture qui distribue des médicaments collabore aux tâches de l'infirmier mais demeure responsable de son acte en cas d'erreur.

Je suis le père d'une jeune fille trisomique de moins de 19 ans qui s'appelle F.

Elle vient d'être exclue de l'IMPRO. L'établissement n'accepte son retour que lorsqu'un traitement neuroleptique sera mis en place. J'ai rencontré il y a deux jours la directrice de l'IMPRO ainsi que le psychiatre qui ne me laissent pas le choix. Or mon médecin traitant s'y oppose catégoriquement.

Son comportement à l'école est bien différent de celui à la maison. Je ne sais pas où m'adresser et quels sont les recours pour trouver la solution la mieux adaptée pour mon enfant.

Pourriez-vous m'aider ? D'avance merci.

Ma sœur âgée de 40 ans souffre du syndrome de LK depuis son enfance. Elle vie dans le même institut depuis plusieurs années. Tout semblait se passer bien mais depuis quelque temps nous soupçonnons des violences médicamenteuses.

En effet, lorsqu'elle revient à la maison elle est totalement amorphe, ne pense qu'à dormir, s'endort même à table alors qu'elle est en temps normal très dynamique et en demande de beaucoup d'attention et d'échange.

Les médicaments que nous devons lui donner nous sont transmis sous forme de pilulier ce qui fait que nous ne savons pas ce que c'est.

Il y a environ 2-3 mois nous avons réussi à noter le nom de certains cachets qu'elle avait en plus et nous avons été étonnés de voir qu'il y avait, à prendre tous les jours, des médicaments pour traiter la schizophrénie paranoïaque, des neuroleptiques et même un médicament de substitution à l'alcoolodépendance !

Nous n'avons jamais été informés de la mise en place d'un tel traitement sur elle !

Peu de temps après, nous avons appris qu'elle avait été envoyée en urgence en hôpital psychiatrique après avoir fugué de l'institut et retrouvé très agité dans la rue. À l'hôpital, ils ont décidé de reprendre tout son traitement de fond car ils ont constaté que son cocktail de médicament avait causé des dommages au niveau de son cœur.

Durant son séjour ils nous ont demandés plusieurs fois s'il se passait quelque chose à l'institut car elle était très agitée dès qu'ils abordaient le sujet avec elle (ma sœur ne sait pas parler, ni écrire, il est très difficile de savoir ce qu'il se passe).

Ils ont fini par convoquer les éducateurs de l'institut pour mettre à plat les choses et reprendre le contrôle de la médication qu'elle subissait.

À partir de ce moment nous l'avons retrouvée heureuse, très éveillée, vraiment à la recherche d'activité de groupe et de contact humain nous étions vraiment très contents. L'hôpital psychiatrique a continué à faire le lien pour s'assurer que tout allait bien. Mais peu de temps après elle a dû de nouveau être hospitalisée après s'être scarifiée le ventre et la poitrine la nuit.

Nous avons demandé si elle s'entendait bien avec la résidente qui partage sa chambre. On nous a qui que oui...

La confiance est rompue entre le fait qu'ils lui prescrivent à tout va des calmants et reconnaissent des problèmes APRÈS...

Depuis lorsque nous appelons pour connaître son état. Nous avons un discours différent suivant quel éducateur nous répond, pour l'un elle se porte à merveille et elle est agréable, pour l'autre elle est agitée et agressive !

On ne s'y retrouve plus. Lorsque nous l'avons à la maison elle est très bien, après ma sœur est très dynamique et surtout demande énormément d'attention, donc nous nous demandons s'ils ne la shootent pas pour avoir la paix...

Et notre inquiétude est montée d'un cran la semaine dernière, elle devait venir chez mes parents, mais le jour de son arrivée, nous avons appris qu'elle avait été envoyée aux urgences car le médecin de l'institut lui avait prescrit un nouveau traitement calmant mais qu'ils l'ont trouvée végétative et bavant... Le traitement en question est du L. Ils ont reconnu lui avoir donné des doses très fortes, plus forte que ce qu'elle avait reçu à son moment le plus critique en hôpital psychiatrique... Depuis nous avons tenté de rencontrer le médecin mais il est parti en vacances dans la foulée de sa nouvelle prescription.

Nous n'arrivons pas à obtenir la liste des médicaments qu'elle reçoit et, de toute façon, nous n'avons plus confiance dans l'honnêteté du peu d'informations que l'institut nous donne au goutte-à-goutte.

Mes parents ne veulent pas se mettre l'institut "à dos" en demandant des explications. Mes frères, mes sœurs et moi cherchons donc des solutions.

La famille, a-t-elle un droit de regard sur les prescriptions qu'elle reçoit ?

Je suis la tutrice de mon frère qui séjourne en FAM.

A la fin de l'année dernière, j'ai signalé à la cellule d'aide aux personnes vulnérables du département dont nous dépendons les difficultés que j'ai rencontrées avec l'équipe de direction du Foyer pour l'application d'une prescription médicale.

Récemment, la direction du foyer a transmis des informations qui me concernent et qui concernent mon frère au responsable de la cellule sans que j'en sois informée. La direction dit qu'elle n'a pas à me tenir au courant des données qu'elle transmet. J'aimerais savoir si cela est normal = est autorisé.

Mon fils, accueilli dans une Mas, a absorbé un médicament qui ne lui était pas destiné la semaine dernière, médicament dilué dans un verre accessible aux résidents. L'établissement ne m'a pas appelée alors que je suis sa tutrice (mon fils était en accueil temporaire). Le directeur m'a mal parlé lorsque je me suis entretenue avec lui. Je lui ai adressé un courrier en recommandé avec copie au siège, exigeant que des mesures soient prises d'urgence pour remédier au défaut de surveillance qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Je n'ai pas été contactée depuis. Le psychiatre et le médecin de la MAS reconnaissent, eux, la gravité de l'incident et l'agressivité du directeur. Pourriez-vous me conseiller sur la procédure à suivre car je n'ai pas du tout l'intention d'en rester là et je suis très inquiète pour ma fille.